



**BELVEDERE**

Beaucaire, 12 janvier 2012

## **Informations sur les procédures en cours**

⇒ Au cours de l'audience du 5 janvier 2012, **la Cour d'appel de Nîmes a annoncé qu'elle rendrait le 8 mars 2012 son délibéré** concernant la procédure collective ouverte au bénéfice de la société Belvédère.

Rappel des faits : le 1<sup>er</sup> juillet 2011, dans son jugement, le Tribunal de commerce de Nîmes prononçait l'ouverture d'une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société Belvédère. (Cette procédure était convertie en procédure de redressement judiciaire par ce même Tribunal le 20 septembre 2011). Le Ministère public avait relevé appel de ce jugement le 8 juillet 2011. Le 1<sup>er</sup> décembre, la Cour d'appel de Nîmes avait décidé de renvoyer l'examen du dossier au 5 janvier 2012.

⇒ Le 10 janvier 2012, **le Tribunal de commerce de Nîmes a décidé de renouveler la période d'observation** du redressement judiciaire jusqu'au 16 juillet 2012.

Belvédère rappelle que ses priorités restent inchangées :

- le désendettement, qui s'articulera autour de la cession d'actifs (notamment de marques) et d'opérations en capital,
- la poursuite du redressement de son activité et de sa rentabilité.

L'activité de l'exercice 2011 fera l'objet d'une publication le 15 février 2012.